

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

LIV^{me} année. Vol. III. N° 24.

11 juin 1902.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.
Prix d'insertion. 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Loi fédérale

concernant

les arrondissements pour les élections des
membres du Conseil national.

(Du 4 juin 1902.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

en exécution de l'article 72 de la constitution fédérale;

vu son arrêté du 20 décembre 1901, sur les résultats du recensement fédéral du 1^{er} décembre 1900;

sur la proposition du Conseil fédéral *),

décète :

Art. 1^{er}. Les membres du Conseil national sont élus en raison de la population domiciliée au 1^{er} décembre 1900, dont le chiffre a été fixé par l'arrêté fédéral du 20 décembre 1901. Ils sont répartis dans les arrondissements électoraux fédéraux conformément au tableau suivant.

*) Voir le message du 26 février 1902 (*F. féd.* 1902, I. 709)

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
I. Canton de Zurich.				
<i>1^{er} arrondissement électoral.</i>				
Districts de Zurich (sans l'arrondissement cantonal de Höngg-Weiningen) et d'Affol- tern	185,367		9	
<i>2^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Horgen, Mei- len et Hinweil	94,439		5	
<i>3^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Uster, Pfäffi- kon et Winterthour	93,471		5	
<i>4^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Andelfingen, Bülach et Dielsdorf et l'arron- dissement cantonal de Höngg- Weiningen du district de Zu- rich	57,759	431,036	3	22
II. Canton de Berne.				
<i>5^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Oberhasle, Interlaken, Frutigen, Bas-Sim- menthal, Haut-Simmenthal, Gessenay et Thoune	102,034		5	
A reporter	102,034	431,036	5	22

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	102,034	431,036	5	22
<i>6^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Seftigen, Schwarzenbourg et Berne . . .	122,848		6	
<i>7^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Konolfingen, Signau et Trachselwald. . .	76,647		4	
<i>8^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Berthoud, Aarwangen, Wangen et Frau- brunnen	88,825		4	
<i>9^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts d'Aarberg, Büren, Nidau, Bienne, Cerlier et Laupen	87,338		4	
<i>10^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Neuveville, Courtelary, Moutier et Franches- montagnes	61,696		3	
<i>11^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de Porrentruy, Delémont et Laufon	50,045	589,433	3	29
A reporter	. . .	1,020,469	.	51

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à être par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à être par les cantons
Report	. . .	1,020,469	.	51
III. Canton de Lucerne.				
<i>12^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le district de Lucerne . . .	54,339		3	
<i>13^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Entlebuch et Willisau	45,758		2	
<i>14^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Hochdorf et Sursee	46,422	146,519	2	7
IV. Canton d'Uri.				
<i>15^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Uri tout entier .	19,700	19,700	1	1
V. Canton de Schwyz.				
<i>16^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Schwyz tout entier	55,385	55,385	3	3
VI. Canton d'Unterwald.				
<i>17^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Unterwald-le- haut tout entier	15,260	15,260	1	1
A reporter	. . .	1,257,333	.	63

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	1,257,333	.	63
<i>18^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton d'Unterwald-le- bas tout entier.	13,070	13,070	1	1
VII. Canton de Glaris. <i>19^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Glaris tout entier	32,349	32,349	2	2
VIII. Canton de Zoug. <i>20^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Zoug tout entier	25,093	25,093	1	1
IX. Canton de Fribourg. <i>21^{me} arrondissement électoral.</i> Le district du Lac, les cercles de Fribourg et de Belfaux du district de la Sarine et le cercle de Dompierre du district de la Broye	40,184		2	
<i>22^{me} arrondissement électoral.</i> Le district de la Singine, le district de la Sarine, sans les cercles de Fribourg et de Bel- faux et le district de la Broye sans le cerle de Dompierre .	41,948		2	
A reporter	82,132	1,327,845	4	67

Division	Population des arron- dissements electoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	82,132	1,327,845	4	67
<i>23^{me} arrondissement électoral.</i> Les districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glane	45,819	127,951	2	6
X. Canton de Soleure. <i>24^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Soleure tout entier	100,762	100,762	5	5
XI. Canton de Bâle. <i>25^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Bâle-ville tout entier	112,227	112,227	6	6
<i>26^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Bâle-campagne tout entier	68,497	68,497	3	3
XII. Canton de Schaffhouse. <i>27^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton de Schaffhouse tout entier	41,514	41,514	2	2
XIII. Canton d'Appenzell. <i>28^{me} arrondissement électoral.</i> Le canton d'Appenzell Rh.- ext. tout entier	55,281	55,281	3	3
A reporter	. . .	1,884,077	.	92

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux.	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	1,834,077	.	92
<i>29^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Appenzell Rh.- int. tout entier	13,499	13,499	1	1
XIV. Canton de St-Gall.				
<i>30^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de St-Gall et de Tablat avec la commune de Straubenzell du district de Gossau	57,631		3	
<i>31^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Rorschach, du Bas-Rheinthal et du Haut- Rheinthal	54,213		3	
<i>32^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Sargans, Gaster et du Lac	40,829		2	
<i>33^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts du Haut-Toggen- bourg, du Nouveau-Toggen- bourg, du Bas-Toggenbourg et de Werdenberg	62,394		3	
A reporter	215,067	1,847,576	11	93

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	215,067	1,847,576	11	93
<i>34^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Wil, Vieux-Toggenbourg et Gossau (sans la commune de Straubenzell)	35,218	250,285	2	13
XV. Canton des Grisons.				
<i>35^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton des Grisons tout entier	104,520	104,520	5	5
XVI. Canton d'Argovie.				
<i>36^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Zofingue, Kulm et les communes de Hirschthal, Muhen, Ober-Entfelden et Unter-Entfelden et Gränichen du district d'Aarau	55,400		3	
<i>37^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les communes de Suhr, Bouchs, Rohr, Biberstein, Densbüren, Küttigen, Erlinsbach et Aarau du district d'Aarau, les districts de Brougg et Lenzbourg et les communes de Dottikon, Hägglingen, Anglikon et Wohlen du district de Bremgarten .	57,730		3	
A reporter	. . .	2,202,381	6	111

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	113,130	2,202,381	6	111
<i>38^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le reste du district de Bremgarten et le district de Muri	26,308		1	
<i>39^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Baden, Zurich, Laufenbourg et Rheinfelden	67,060		3	
		206,498		10
XVII. Canton de Thurgovie.				
<i>40^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Thurgovie tout entier	113,221		6	
		113,221		6
XVIII. Canton du Tessin.				
<i>41^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Mendrisio et Lugano et les communes d'Isone et de Medeglia du district de Bellinzone	70,456		4	
<i>42^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Bellinzone (sans les communes d'Isone et de Medeglia), Riviera, Locarno, Blenio, Léventine et Vallemaggia	68,182		3	
		138,638		7
A reporter	2,660,738	.	134

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	2,660,738	.	134
XIX. Canton de Vaud.				
<i>43^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aigle, Lau- sanne, Lavaux, Pays-d'Enhaut, Vevey et Oron	133,158		7	
<i>44^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Avenches, Echallens, Grandson, Moudon, Orbe, Payerne et Yverdon .	85,626		4	
<i>45^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aubonne, Cos- sonay, La Vallée, Morges, Nyon et Rolle	62,595	281,379	3	14
XX. Canton du Valais.				
<i>46^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Goms, Brigue, Rarogne, Viège, Loèche, Sierre, Hérens, Sion et Conthey, moins les communes d'Ardon et Cha- moson (du district de Conthey)	70,692		4	
<i>47^{me} arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Mon- they et les communes d'Ardon et Chamoson (arrondissement actuel)	48,746	114,438	2	6
A reporter	. . .	3,056,555	.	154

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	3,056,555	.	154
XXI. Canton de Neuchâtel.				
<i>48^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Neuchâtel tout entier	126,279	126,279	6	6
XXII. Canton de Genève.				
<i>49^{me} arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Genève tout entier	132,609	132,609	7	7
Population totale de la Suisse et nombre total des membres du Conseil national	3,315,443	.	167

Art. 2. La loi fédérale du 20 juin 1890*) est abrogée.

Art. 3. La présente loi sera appliquée lors du prochain renouvellement intégral du Conseil national.

Art. 4. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

*) Voir *Recueil officiel*, nouvelle série, tome XI, page 607.

Ainsi décrété par le Conseil national.

Berne, le 19 avril 1902.

Le président : D^r ITEN.

Le secrétaire : RINGIER.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.

Berne, le 4 juin 1902.

Le président : Casimir von ARX.

Le secrétaire : SCHATZMANN.

Le Conseil fédéral arrête :

La loi fédérale ci-dessus sera publiée dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 5 juin 1902.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération :

ZEMP.

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER.

NOTE : Date de la publication : 11 juin 1902.

Délai d'opposition : 9 septembre 1902.

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

les crédits supplémentaires pour 1902 (II^{me} série).

(Du 30 mai 1902).

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice courant (II^{me} série).

Chapitre deuxième.

Administration générale.

D. Chancellerie fédérale.

1. Personnel	fr. 3,200
k. Huissiers et commissionnaires :	
1. Traitements	fr. 3,200

Un huissier, qui a rempli ses fonctions pendant de longues années, étant décédé le 10 avril 1902, le Conseil fédéral a accordé à sa famille la jouissance de son traitement pendant une année encore.

Loi fédérale concernant les arrondissements pour les élections des membres du Conseil national. (Du 4 juin 1902.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.06.1902
Date	
Data	
Seite	593-605
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 007

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.